

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONTCET EN DATE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un le quinze avril, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN, Maire, à 19 h, à la salle communale, en session ordinaire.

Convocation du 08 avril 2021

Présents : MM. TARPIN – DURAND – MAITRE – MEURENAND – MOISSON - NAULET – PACCOUD

Mmes BARRE LOPES – BOUCHET - DAMIDAUX – LEBLANC – GIORIA – PASQUET – PERRAUD.

Donne pouvoir : D. DAMIDAUX à P. BOUCHET - F. GIORIA à L. PACCOUD - S. NAULET à J. MAITRE

Excusée : Mme PERRAUD

Secrétaire de séance : Carole LEBLANC

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Affectation résultats du BP 2021
- Approbation des comptes administratifs 2020 (principal – lotissement 1 et 2)
- Vote des budgets (principal et lotissement 2)
- Vote des taux
- Informations diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente

**AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2021**

**VU** les résultats du compte de gestion 2020 du receveur municipal,

**VU** les résultats du compte administratif 2020

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de résultats comme suit :

- au compte 001 (recette investissement) : 55 971.77 €

- au compte 002 (recettes de fonctionnement) : 130 392.99 €

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

		DEPENSES		RECETTES	
Réalizations de l'exercice mandats et titres	Section de fonctionnement	A	394 823,55	G	485 216,54
	Section d'investissement	B	66 250,58	H	341 542,02
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	40 662,11
	Report en section d'investissement (001)	D	219 319,67	J	0,00
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		A+B+C+D	680 393,80	G+H+I+J	867 420,67
Restes à réaliser à reporter N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	138 987,25	L	109 919,41
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter N+1</b>		E+F	138 987,25	K+L	109 919,41
RESULTAS CUMULES	Section de fonctionnement	A+C+E	394 823,55	G+I+K	525 878,65
	Section d'investissement	B+D+F	424 557,50	H+J+L	451 461,43
<b>TOTAL CUMULE</b>		A+B+C+D+E+F	819 381,05	G+H+I+J+K+L	977 340,08

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif 2020- Budget Principal

## APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT 1

		DEPENSES		RECETTES	
Réalisations de l'exercice mandats et titres	Section de fonctionnement	A	103 520,97	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	103 520,97
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	159 510,00
	Report en section d'investissement (001)	D	103 520,97	J	0,00
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>A+B+C+D</b>	<b>207 041,94</b>	<b>G+H+I+J</b>	<b>263 030,97</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** le compte administratif 2020- Lotissement 1.

## APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT 2

		DEPENSES		RECETTES	
Réalisations de l'exercice mandats et titres	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	61 771,89	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	3 425,00	J	0,00
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>A+B+C+D</b>	<b>65 196,89</b>	<b>G+H+I+J</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** le compte administratif 2020- Lotissement 2.

## APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** le budget prévisionnel 2021 comme suit :

- Dépenses et en recettes de fonctionnement équilibré à 500 895.99 €
- Dépenses d'investissement : 223 760.62 €
- Recettes d'investissement : 273 330.60 €

## APPROBATION DU BUDGET 2021 – LOTISSEMENT 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** le budget prévisionnel 2021 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 250 €
- Recettes de fonctionnement : 50 000 €

## VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de fixer les taux des contributions directes locales 2021 comme suit :

- taxe foncière sur propriété bâtie : 32.32 % (taux communal 18.35% + 13.97 % taux départemental)
- taxe foncière sur propriété non bâtie : 54.99 %

## **REMBOURSEMENT PETITES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le remboursement de certaines petites dépenses de fonctionnement avancées par M. le Maire sera effectué à la production d'états de frais et justificatifs de paiement.

M. le Maire doit donc conserver toutes les pièces justificatives prouvant qu'il a effectivement engagé une dépense.

Faute de pouvoir justifier de l'effectivité de la dépense, M. le Maire ne pourra pas demander le remboursement de ses frais.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

**AUTORISE** M. le Maire à avancer des dépenses de fonctionnement.

**ACCEPTTE** que le remboursement soit effectué sur son compte personnel sur justificatifs.

## **LOTISSEMENT COMMUNAL N°2 – RUE DE L'ECOLE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'offre reçue en mairie par M. et Mme BOUILLOUX Yves pour l'acquisition d'une parcelle située :

. AA 192 - Rue de l'Ecole d'une surface de 618 m<sup>2</sup> pour un montant de 50 000€.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur le prix de vente de ce lot.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** la vente du Lot n°3 du Lotissement 2 - références AA192 pour une surface totale de 618 m<sup>2</sup>.

**FIXE** le prix de vente à 50 000 € soit 80.91 €/m<sup>2</sup>.

## **FORFAIT ANNUEL – ENTRETIEN DE VOIRIE**

Pour faire suite à la vente du tracteur et afin d'effectuer les travaux de fauchage des accotements sur l'ensemble de la commune, M. le Maire a demandé un devis à l'EARL LE VERGER de MONTCET. Le devis proposé est de 2400.00 € pour l'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTTE** le devis de l'EARL LE VERGER pour un montant de 2400.00 € à l'année

**AUTORISE** le Maire à faire mandater le montant de la facture et à transmettre au Trésorier pour paiement.

## **ATTRIBUTION CARTES CADEAUX ET PANIERS GOURMANDS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer à l'année les sommes suivantes :

- 40€ par enfant né dans l'année N-1 sur la commune sous forme de carte cadeau.
- 60€ par aîné de +75 ans sous forme de panier gourmand.

## **Informations diverses**

- . Journée propre prévue le 18/09 prochain (dans le cadre de la journée internationale du nettoyage le 19/09/2021)
- . Passage du Tour de l'Ain le 29/07/2021.
- . Prochain marché le 14/05.

Séance levée à 21h30